

Critères de qualification pour les épreuves du CCS et le Championnat canadien en 2009-2010

Les critères de qualification suivants s'appliqueront pour les épreuves du Circuit canadien de sélection (CCS) et le Championnat canadien en 2009-2010. Les athlètes doivent les remplir six (6) semaines avant l'épreuve en question. La date limite des inscriptions est de quatre (4) semaines avant l'épreuve en question, et la date limite des inscriptions tardives est de deux (2) semaines avant l'épreuve en question

Ces critères de qualification seront examinés dans le cadre du processus d'examen des compétitions, et il se peut qu'ils soient modifiés pour la saison 2010-2011.

1) Cadet (- 17 ans)

1) Norme minimale de qualification

- L'athlète doit figurer dans le classement domestique cadet pour être admissible à s'inscrire. Seuls les athlètes figurant dans le classement cadet et détenteurs d'une licence en règle de la FCE pour la saison 2009-2010 seront admis à l'inscription.

2) Junior (- 20 ans)

1) Norme minimale de qualification

- L'athlète doit figurer dans le classement domestique junior pour être admissible à s'inscrire. Seuls les athlètes figurant dans le classement junior et détenteurs d'une licence en règle de la FCE pour la saison 2009-2010 seront admis à l'inscription.

3) Senior (Ouvert)

1) Qualifiés automatiquement :

- Tous les tireurs inscrits au programme de haute performance de la FCE.
- Tous les tireurs identifiés JHP, JA ou JB, ÉC, dans les classements de sélection HP junior ou cadet.
- Tous les tireurs classés dans les soixante-quatre (64) premiers au classement domestique.
- Tous les tireurs classés dans les huit (8) premiers au classement domestique junior.

2) Sélection provinciale : Chaque province a le droit de sélectionner deux (2) tireurs en plus des qualifiés automatiques. La province hôte a le droit de sélectionner trois (3) tireurs supplémentaires, pour un total de cinq (5). Les noms de ces athlètes (et leurs numéros de licence de la FCE) doivent être soumis par l'association provinciale à la FCE au moins quarante-cinq (45) jours avant la compétition, en ligne, par l'entremise du [formulaire de sélection provinciale au CCS et au Championnat canadien](#).

3) Laissez-passer de la FCE : Le comité de sélection de HP de la FCE pourra attribuer des laissez-passer soit a) aux athlètes qui ont déjà représenté le Canada à un Championnat du monde senior ou junior mais qui ne se sont pas qualifiés à cause d'une blessure, d'une maladie ou de toute autre circonstance exceptionnelle; soit 2) à un quelconque ancien olympien ou champion(ne) canadien(ne) senior. La FCE acceptera aussi, en ce qui concerne l'épée, les demandes émanant d'athlètes qui ont représenté le Canada à un Championnat du monde de pentathlon moderne. Dans chacun de ces cas, l'athlète doit faire sa demande en expliquant sa situation et en l'envoyant par courriel à hpd@fencing.ca quarante-cinq (45) jours avant la compétition pour pouvoir être considéré en vue d'un laissez-passer de la FCE.

4) Tireurs américains (seulement pour les CCS #1 et #2) : Tous les tireurs américains qui figurent sur la liste de points actuelle senior ou junior de la USFA peuvent s'inscrire à un CCS.

5) Tireurs d'autres pays (seulement pour les CCS #1 et #2) : Ils seront considérés au cas par cas.